

C.E.
17

Doc. CE17/96/R.F.



Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture
- ISESCO -

Conseil exécutif / 17ème Session

Rabat, 19-24 Rajab, 1417 H

1-6 décembre 1996

RAPPORT FINAL

Au nom de Dieu, Clément, Miséricordieux

Rapport final

Le Conseil exécutif de l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture a tenu sa dix-septième session du 19 au 24 Rajab 1417H (1-6 décembre 1996) à Rabat, capitale du Royaume du Maroc, pays du siège. Ont pris part à cette session les membres du Conseil exécutif, représentant les Etats membres à savoir : la République du Gabon et la République des Maldives.

(Annexe n°1 : Liste des membres du Conseil exécutif présents)

Séance d'ouverture : Dimanche 19 Rajab 1417H (1^{er} décembre 1996)

Matin :

- 1- La séance d'ouverture s'est tenue sous la présidence de Son Excellence M. Lamine Kamara, Ministre des Affaires étrangères de la République de Guinée et Président du Conseil exécutif, en présence de Son Excellence Mohamed Ghassane Halabi, Ministre de l'Education du gouvernement de la République Arabe Syrienne et Président de la cinquième Conférence générale ; Son Excellence le Dr. Idriss Khalil, Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche scientifique du gouvernement du Royaume du Maroc ; Son Excellence M. Abdallah Azmani, Ministre des Affaires culturelles du gouvernement du Royaume du Maroc ; Son Excellence Dr. Abdulaziz Othman Altwajri, Directeur général de l'Organisation islamique ; Son Excellence l'Ambassadeur Othman Motari, représentant de Son Excellence le Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique auprès de Sa Majesté le Roi Hassan II, Souverain du Royaume du Maroc, Président de la septième Conférence islamique au Sommet ; et Son Excellence Dr. Samir Sanbar, Secrétaire général adjoint des Nations-Unies pour l'Information. Etaient également présents à cette séance de hauts responsables du gouvernement du Royaume du Maroc, des membres de missions diplomatiques accrédités à Rabat, des représentants d'organisations internationales et régionales, ainsi qu'un certain nombre de penseurs, et d'hommes de la culture et de l'information.
- 2- La séance d'ouverture a commencé par une lecture de versets du Saint Coran. Son Excellence Lamine Kamara, Président du Conseil exécutif Ministre des Affaires étrangères de la République de Guinée et son représentant au Conseil, a ensuite prononcé une allocution dans laquelle il a exprimé sa joie d'ouvrir les travaux de la dix-septième session du Conseil et a remercié tous les participants pour l'intérêt qu'ils accordent à l'Organisation islamique. Il a exprimé sa grande satisfaction quant aux progrès soutenus réalisés par l'Organisation islamique grâce à la gestion judicieuse du Dr. Abdulaziz Othman ALtwajri et a salué le

niveau académique élevé des activités entreprises, ainsi que le souci de la Direction générale de rationaliser les dépenses et de perfectionner et d'affiner les méthodes de travail, ce qui a permis de renforcer la crédibilité de l'Organisation sur la scène internationale et de la hisser au rang des grandes organisations internationales. Il a, en outre, souligné la nécessité d'inscrire au prochain Plan d'Action triennal 1998-2000, un certain nombre de questions d'actualité, ayant trait directement au développement. Il a exprimé, à la fin de son allocution, toute sa considération et sa profonde gratitude à Sa Majesté le Roi Hassan II, Souverain du Royaume du Maroc, pour la bienveillance sollicitude et le soutien que Sa Majesté ne cesse de prodiguer à l'Organisation.

(Annexe n°2 : Allocution de Son Excellence M. Lamine Kamara, Ministre des Affaires étrangères de la République de Guinée et Président du Conseil exécutif)

- 3- Son Excellence le Dr. Idriss Khalil, Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Formation des cadres et de la Recherche scientifique du Royaume du Maroc, a prononcé une allocution dans laquelle il a, tout d'abord, souhaité la bienvenue, au nom du gouvernement de Sa Majesté le Roi Hassan II, aux membres du Conseil exécutif. Il a exprimé son appréciation pour la noble mission dont s'acquitte l'Organisation et a souligné la nécessité de parvenir à une parfaite symbiose entre la planification et l'action, dans le cadre d'une méthodologie rigoureuse, citant à ce propos le message adressé par le Souverain marocain à la Oumma islamique, à l'avènement du 15^{ème} siècle de l'Hégire, dans lequel Sa Majesté affirme que c'est grâce à une planification islamique méticuleuse doublée d'une action soutenue et méthodique que la communauté islamique pourra venir à bout de nombreuses crises relever bon nombre de défis et assumer pleinement la responsabilité de son progrès et de son développement, dans le cadre de sa civilisation.

Son Excellence Dr. Idriss Khalil s'est félicité, dans son allocution, de la documentation bien organisée de l'Organisation soumise au Conseil, qu'il a qualifiée comme étant axée à la fois sur la planification et l'action. Il a évoqué les réalisations accomplies dans le cadre de l'actuel Plan, soulignant que ces réalisations sont de nature à créer les conditions propices à un développement global et durable, fondé à la fois sur le savoir et les valeurs morales. Il a rappelé à ce sujet que la responsabilité assumée par l'Organisation dans le développement et le progrès de la Oumma islamique, la plaçait en une position d'avant – garde en vertu des objectifs fixés dans sa Charte et les espoirs placés en elle.

(Annexe n° 3 : Allocution de Son Excellence le Dr. Idriss Khalil, Minsitre de l'Enseignement supérieur, de la Formation des cadres et de la Recherche scientifique du gouvernement du Royaume du Maroc)

- 4- Son Excellence Mr. Mohamed Ghassan Al Halabi, Ministre de l'Education du gouvernement de la République Arabe Syrienne et Président de la Cinquième Conférence générale, a prononcé, de son côté, une allocution dans laquelle il a

exprimé son plaisir d'assister à l'ouverture de la dix-septième session du Conseil exécutif de l'Organisation, saluant les progrès réalisés par l'Organisation dans les domaines de l'éducation, des sciences et de la culture, qu'il a qualifié de grandioses, et s'est déclaré confiant dans le succès des travaux du Conseil, ce succès devant contribuer et accroître l'efficacité de l'Organisation, à renforcer sa dynamique et à perfectionner sa méthodologie d'action. Il a exprimé ses félicitations à Son Excellence M. Lamine Kamara, Président du Conseil exécutif, pour sa nomination au poste de Ministre des Affaires étrangères dans le gouvernement de son pays. Il a remercié les membres du Conseil exécutif pour leurs contributions inestimables, ainsi que Son Excellence le Dr. Abdulaziz Othman Altwaijri, Directeur général de l'Organisation, pour les efforts louables qu'il ne cesse de déployer pour parfaire l'action de l'Organisation. Pour conclure, il a adressé, au nom de la Conférence générale, ses plus vifs remerciements et sa profonde gratitude à Sa Majesté le Roi Hassan II, Souverain du Royaume du Maroc, pour la haute sollicitude dont il entoure l'Organisation et pour l'appui soutenu qu'il lui accorde.

(Annexe n°4 : Allocution de Son Excellence M. Mohamed Ghassan Al Halabi, Ministre de l'Education du gouvernement de la République Arabe Syrienne et Président de la cinquième Conférence générale)

5- Prenant la parole à son tour, Son Excellence le Dr. Abdulaziz Othman Altwaijri, Directeur général de l'Organisation islamique, a souhaité la bienvenue aux membres du Conseil exécutif. Il a adressé à Sa Majesté le Roi Hassan II, Souverain du Royaume du Maroc, ses plus vifs remerciements et sa profonde gratitude pour la haute sollicitude dont Sa Majesté entoure l'Organisation. Il a également exprimé ses profonds remerciements aux dirigeants des Etats membres et a souligné que les activités de l'Organisation couvrent, depuis sa création, les diverses communautés islamiques tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du monde islamique, activités qui ont largement contribué à impulser et à enrichir les efforts nationaux de développement des ressources humaines dans le monde islamique. Il a affirmé que la confiance que ne cessent de témoigner les Etats membres ainsi que les organisations internationales et régionales à l'Organisation islamique, ne peut que renforcer ses capacités à s'acquitter de la mission qui lui est dévolue et la rendre plus à même d'œuvrer au service du monde islamique.

Il a passé en revue les éléments qui ont caractérisé l'intervalle entre les seizième et dix-septième sessions du Conseil exécutif, période marquée par l'extension des activités de l'Organisation, l'élévation de son niveau de performance, l'élargissement de ses domaines d'action et le perfectionnement de ses méthodes de travail, facteurs qui ont entraîné une augmentation du taux de réalisations, atteignant 90% avec la fin de l'année en cours. Il a également indiqué que l'Organisation, se basant sur un système de gestion moderne et sur une approche scientifique, avait élaboré un Plan à Moyen terme, orienté vers le siècle prochain et s'articulant autour de la Stratégie culturelle pour le Monde

islamique, invitant, pour ce faire, une élite de spécialistes en vue de procéder à une révision critique et approfondie du plan.

Il a conclu cette allocution en souhaitant la bienvenue et en implorant Dieu de couronner de succès les efforts déployés par l'Organisation au service de la Oumma islamique.

(Annexe n°5 : Allocution de Son Excellence Dr. Abdulaziz Othman Altwaijri, Directeur général de l'Organisation islamique pour l'éducation, les Sciences et la Culture)

- 6- Au terme de la séance d'ouverture, le Directeur général de l'Organisation islamique a signé deux accords de coopération, respectivement avec le Ministère marocain des Affaires culturelles, représenté par Son Excellence M. Abdallah Azmani, Ministre des Affaires culturelles du gouvernement du Royaume du Maroc ; et la Fondation espagnole COMILLAS, représentée par son Vice-Président exécutif, Son Excellence M. Felip Gomez-Palette, qui a prononcé une allocution à cette occasion. Le Directeur général a, d'autre part, signé un mémorandum d'entente avec la Direction générale de l'Information de l'ONU, représentée par Son Excellence M. Samir Sanbar, Secrétaire général adjoint de l'ONU à l'Information

(Annexe n°6 : Allocution de Son Excellence M. Felipe Gomez-Palette, Vice-Président exécutif de la Fondation COMILLAS)

Première séance de travail : Dimanche 19 Rajab 1417H (1^{er} décembre 1996) (Après-midi)

Point 1.1 de l'Ordre du Jour : Adoption de l'Ordre du Jour (Doc. CE 17/96/1.1 Provisoire (amendé))

- 7- Le Conseil a examiné le projet d'Ordre du Jour tel qu'il figure dans le document CE 17/96/1.1 provisoire amendé et, après délibérations, a adopté l'Ordre du jour. A cet égard, le Conseil a pris la décision suivante :

**Décision CE 17/96/D.1.1
concernant le Point 1.1 de l'Ordre du Jour :
(Adoption de l'Ordre du Jour)**

Le Conseil exécutif :

- Se fondant sur les articles 22, 23 et 24 du Règlement intérieur du Conseil exécutif,
- Ayant pris connaissance du projet d'Ordre du Jour de sa 17^{ème} session, objet du Document CE 17/96/1.1 provisoire (amendé) et,
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu,

Décide ce qui suit :

- Adoption de l'Ordre du Jour de son actuelle 17^{ème} session tel qu'il figure dans le document CE 17/96/1.1 adopté, et annexé au Rapport final de ladite session.

(Annexe n°7 : Doc. C.E. 17/96/1.1. adopté)

**Point 1.2 de l'Ordre du Jour : Adoption du programme de travail de la session
(Doc. CE 17/96/1.2 Provisoire (amendé))**

- 8- Le Conseil a examiné le programme de travail de la présente session tel qu'il lui est proposé et, après délibérations, a adopté le programme de travail de la session et pris à cet effet la décision suivante :

**Décision CE 17/96/D.1.2
concernant le Point 1.2 de l'Ordre du Jour :**

(Adoption du Programme de travail de la Session)

Le Conseil exécutif :

- Rappelant la Décision CE 16/95/D 6.1 adoptée par le Conseil lors de sa 16^{ème} session (Rabat, 1-5/12/1995) par laquelle il a décidé de tenir sa 17^{ème} session, d'une durée de 6 jours, au cours de la première quinzaine de décembre 1996,
- Prenant en considération la Décision CE 17/96/D 1.1 en vertu de laquelle il a adopté l'Ordre du Jour de son actuelle 17^{ème} session,
- Ayant pris connaissance du projet de Programme de travail de la Session, objet du Document CE 17/96/1.2 provisoire (amendé) et,
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu,

Décide ce qui suit :

- Adoption du Programme de travail de son actuelle 17^{ème} session tel qu'il figure dans le document CE 17/96/1.2 adopté, et annexé au Rapport final de ladite session.

(Annexe n°8 : Doc. C.E. 17/96/1.2. adopté)

**Point 2.1 de l'Ordre du Jour : rapport du Directeur général sur les activités de l'Organisation dans l'intervalle entre les 16^{ème} et 17^{ème} sessions du Conseil
(Doc. CE 17/96/2.1, et Doc. 17/96/2.1 Addendum²)**

- 9- Le Directeur général a fait un exposé dans lequel il a abordé les nouvelles mesures prises par la Direction générale au cours de cette année en vue d'améliorer et d'assurer le contrôle de la mise en œuvre des activités, telles que l'utilisation de l'ordinateur, la mise en place d'un système de fiche technique pour le contrôle des aspects académiques des activités, et l'évaluation continue, opérations qui se sont traduites par une plus grande rigueur dans le suivi, et par davantage de rapidité dans la préparation des rapports. Il a cité les principaux facteurs et données qui constituent le bilan des réalisations de l'Organisation au cours de la deuxième année de la mise en œuvre du Plan d'Action triennal. A cet égard, il a souligné l'action entreprise par la Direction générale en vue de dynamiser la coopération internationale de l'Organisation, et d'intensifier les accords de coopération ainsi que les mesures pratiques prises en vue de renforcer les mécanismes d'action relatifs à l'exécution des programmes. Il a annoncé que 312 activités avaient été programmées pour cette année dans les domaines de l'éducation, des sciences, de la culture, de la communication, de l'information, de la documentation, de la presse et de la coopération, contre 185 au cours de l'année précédente, soit une augmentation de 68%. Il a indiqué qu'une enveloppe financière de 5.500.000\$US, avait été consacrée à ces activités, dont 2.500.000\$US provenant des parties coopérantes. Il a indiqué, également, que les dotations budgétaires au titre de l'année en cours avaient connu une augmentation de 150%, par rapport à l'année précédente. Il a ensuite évoqué les principales réalisations de l'Organisation dans l'intervalle entre la 16^{ème} et la 17^{ème} sessions du Conseil, soulignant que les grands progrès réalisés par l'Organisation au cours de cette année constituent un grand pas en avant pour l'Organisation en ce sens que le taux d'exécution des activités des Directions, Services et Divisions doit atteindre 90% à la fin de décembre 1996.
- 10- Les membres du Conseil exécutif ont félicité le Directeur général pour la qualité du rapport qu'il a présenté, lequel s'est caractérisé par sa clarté et son caractère exhaustif ainsi que par la diversité des activités et des programmes, qu'ils ont qualifiés d'équilibrés, ce qui atteste du développement de l'action de la Direction générale et du perfectionnement de ses méthodes de travail. Les membres du Conseil ont ensuite engagé un débat, au cours duquel, entre autres observations, le Conseil :
- Exprime sa profonde satisfaction pour le niveau remarquable des relations qui lient la Direction générale au pays du siège et le grand nombre d'accords de coopération conclus avec les instances concernées du Royaume du Maroc.

- Apprécie les efforts déployés par le Directeur général lors des visites de travail intensives qu'il entreprend en le félicitant pour les résultats auxquels ces visites et contacts avec d'éminentes personnalités ont abouti, exaltant les contacts directs et les résultats et impacts positifs qu'ils entraînent.
- Invite le Directeur général à élargir la base de ces visites à tous les Etats membres, afin de susciter une plus grande prise de conscience sur les activités de l'Organisation et, partant, d'étendre et de renforcer ses programmes.
- Invite le Directeur général à établir une distinction dans les documents de l'Organisation entre les activités exécutées dans le cadre du Plan d'Action et celles qui sont programmées et exécutées en dehors du budget, en coopération avec les Etats et les organisations gouvernementales et non gouvernementales.
- Demande que le rapport du Directeur général comporte tout autant ses activités à l'intérieur du pays du siège, que celles effectuées à l'extérieur du pays du siège.

Deuxième séance de travail : Lundi 20 Rajab 1417H (2 décembre 1996)

Matin :

Point 2.1 de l'Ordre du Jour (Suite)

- 11-** Les membres du Conseil exécutif ont poursuivi l'examen des différents aspects du rapport du Directeur général et ont formulé des observations et des propositions qui se résument comme suit :
- Etendre le champ des programmes et des activités portant sur la recherche scientifique de sorte qu'ils englobent les sciences humaines, en particulier les sciences sociales et la psychologie, et veiller à ce qu'ils ne se limitent pas aux seules sciences fondamentales.
 - Axer les activités scientifiques sur la bio-éthique et l'éthique de l'information afin de suivre de près l'évolution rapide qui se produit dans ces domaines, et adopter les mesures nécessaires permettant de contrôler les incidences qui vont à l'encontre des valeurs des sociétés islamiques.
 - Appeler l'Organisation à parrainer de grands projets à caractère islamique et insérer ses programmes et activités dans le cadre de ces projets.
 - Charger l'Organisation d'étudier les potentialités et les besoins des Etats-membres dans les domaines de l'éducation, des sciences et de la culture, dégager les indicateurs qui l'aideront à élaborer en conséquence ses plans d'action, et identifier les possibilités de coopération et d'échange d'expériences entre les Etats membres.
 - Veiller à ce que l'Organisation accorde un intérêt accru à l'évaluation quantitative et qualitative de ses activités aux plans du niveau d'exécution, des modalités d'action, et du rendement général, et en identifier les difficultés.

- Inviter l'Organisation à s'intéresser à la création de clubs ISESCO dans les Etats membres pour mieux faire connaître l'Organisation et susciter une prise de conscience à l'égard de ses objectifs, de sa mission et de ses programmes.
- 12-** Dans sa réponse aux observations et interrogations des membres du Conseil exécutif, le Directeur général a précisé que les activités et les programmes de l'Organisation sont tous inscrits au Plan d'Action adopté par ses instances supérieures. Il a mis l'accent sur l'importance des programmes de coopération avec les institutions internationales ; islamiques et arabes, en particulier les institutions culturelles et scientifiques opérant dans le cadre de l'Organisation de la Conférence islamique. Il a précisé que, sur le plan de l'évaluation, l'Organisation suit une approche et une méthodologie qui tiennent compte des vues exprimées par les parties participant à chacune des activités réalisées.
- 13-** Le Directeur général adjoint chargé des Programmes et le Directeur des Sciences sont ensuite intervenus pour apporter certains éclaircissements et répondre à certaines interrogations posées par les membres du Conseil :

Après délibérations, le Conseil a pris la décision suivante :

**Décision CE 17/96/D.2.1
concernant le Point 2.1 de l'Ordre du Jour**

**(Rapport du Directeur général sur les activités de l'Organisation dans
l'intervalle entre les 16^{ème} et 17^{ème} sessions du Conseil)**

Le Conseil exécutif :

- Se fondant sur l'Article 20, alinéa « d » du Règlement intérieur du Conseil exécutif, stipulant que le Conseil doit examiner le rapport du Directeur général sur l'évolution des programmes et activités de l'Organisation islamique, en cours d'exécution,
- Ayant examiné le Rapport du Directeur général sur les activités de l'Organisation dans l'intervalle entre les 16^{ème} et 17^{ème} sessions du Conseil, objet des documents CE 17/96/2.1 et CE 17/96/2.1 Addendum,
- Ayant entendu les exposés faits par le Directeur général et ses collaborateurs,
- Constatant, en particulier, que la voie suivie par l'Organisation visant à exploiter au maximum les accords de coopération conclus avec les autres organisations internationales, a eu pour conséquence une utilisation rationnelle des ressources et un échange d'expériences, ce qui constitue un acquis positif dans les méthodes de travail de l'Organisation et l'exécution de ses programmes.
- Constatant également que l'exploitation des accords de coopération a débouché sur une augmentation significative dans la mise en œuvre des programmes,

- Tenant compte des délibérations et des observations émises par les membres du Conseil exécutif.

Décide ce qui suit :

1. Adopte le Rapport du Directeur général sur les activités de l'Organisation entre les 16^{ème} et 17^{ème} sessions du Conseil, objet des documents CE 17/96/2.1 et CE 17/96/2.1 Addendum.
2. Rend hommage aux efforts considérables déployés par la Direction générale en vue de réaliser le plus grand nombre d'activités et de programmes, et d'élargir les domaines de coopération avec les organisations internationales, les institutions arabes et islamiques, et les organismes régionaux et fondations, ce qui a permis à l'Organisation de drainer d'importantes ressources supplémentaires et de s'ouvrir sur la communauté internationale en vue de tirer profit des potentialités et des expériences qu'elle offre.
3. Salue la politique suivie par le Directeur général pour la mise en œuvre des programmes de l'Organisation conformément aux priorités fixées par le Conseil exécutif lors de ses précédentes sessions.
4. Constitue au sein du Conseil Exécutif une commission restreinte composée des représentants de la République Yémen aux fins d'évaluer le contenu des accords passés et l'impact réel des programmes réalisés dans leur cadre, à la lumière des objectifs de l'Organisation.
5. Demande la mise en œuvre par le Directeur général d'un mécanisme d'évaluation externe chargé d'évaluer le travail accompli.
6. Invite le Directeur général à établir une distinction entre les activités exécutées sur le budget et les activités réalisées sur les ressources extra-budgétaires.
7. Approuve la présentation du présent rapport à la prochaine Conférence générale et recommande à cette dernière de l'adopter.

Point 2.2 de l'Ordre du Jour : Rapport financier du Directeur général et comptes de clôture au titre de l'exercice financier 1995, ainsi que les états globaux des comptes et des dépenses jusqu'à fin septembre 1996

(Doc. CE 17/96/2.2 et Doc. CE 17/96/2.2 addendum)

- 14- Le Directeur général a présenté le rapport précité et indiqué les recettes perçues par l'Organisation entre le 1^{er} janvier 1995 et le 31 décembre 1995 ainsi que les dépenses encourues durant cette même période. Il a souligné que les sommes perçues par l'Organisation au cours de l'année 1995 s'élèvent à 4.726.529,40\$US, indiquant que ce montant est faible comparé aux 6.252.086,41\$US perçus pendant la période précédente, alors que le montant prévu au budget est de 11.486.938,00\$US. Il a indiqué que le montant global des arriérés jusqu'au 31 décembre 1995, se chiffre à 45.483.774, 24\$US précisant que les dépenses effectives affectées aux programmes de l'Organisation au

cours de l'année 1995 étaient estimées sur la base de 40% du budget prévisionnel adopté. Il a précisé, en outre, que la Direction générale a poursuivi ses efforts en vue de trouver des ressources supplémentaires, à travers les accords de coopération, et que ces ressources ont atteints 700.000\$US, celles-ci ayant été affectées à la mise en œuvre des programmes communs. Il a souligné, pour conclure, que le rapport comprend également les comptes de clôture et les comptes de fonctionnement, jusqu'au 31 décembre 1995, aussi bien de la Caisse d'indemnité de fin de service que de la Caisse de mutuelle du personnel de l'ISESCO.

**Troisième séance de travail : Lundi 20 Rajab 1417H (2 décembre 1996)
(Après-midi)**

Point 2.2 de l'Ordre du Jour (suite)

15- Le Conseil exécutif a poursuivi ses débats sur le rapport financier, ainsi que sur les comptes de clôture et les états globaux des comptes et, après délibérations, a pris la décision suivante :

**Décision CE 17/96/D.2.2
concernant le Point 2.2 de l'Ordre du Jour :**

**(Rapport financier du Directeur général et comptes
de clôture au titre de l'exercice 1995 et états globaux
des comptes jusqu'à fin septembre 1996)**

Le Conseil exécutif :

- Se fondant sur l'Article 29 du Règlement financier, ainsi que sur l'Article 20, alinéas « e » et « f » du Règlement intérieur du Conseil exécutif,
- En exécution des parag. 4 et 5 du dispositif de la Décision CE 15/94/D 2.2 prise par le Conseil exécutif lors de sa 15^{ème} session (Damas, 19-24/11/1994) concernant les d'élaboration des rapports financiers,
- Ayant pris connaissance du Rapport financier du Directeur général et comptes de clôture au titre de l'exercice 1995 et états globaux des recettes et dépenses jusqu'à fin septembre 1996, objets des documents CE 17/96/2.2 et CE 17/96/2.2 Addendum,
- Ayant entendu les éclaircissements présentés par le Directeur général et ses collaborateurs,
- Prenant note que la Commission de Contrôle financier a pris connaissance du Rapport financier et des comptes de clôture de l'exercice 1995 qu'elle a approuvés, et formulé des propositions à leur égard, et

- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu,

Décide ce qui suit :

- Adopte le Rapport financier du Directeur général et comptes de clôture au titre de l'exercice 1995, ainsi que les états globaux des comptes et dépenses jusqu'à fin septembre 1996, objets des documents CE 17/96/2.2 et CE 17/96/2.2 Addendum,
- Se félicite de l'application par le Directeur général de la Décision CE 15/94/D 2.2 adoptée par le Conseil exécutif en sa 15^{ème} session concernant la préparation des rapports financiers,
- Rend hommage au Directeur général pour les efforts qu'il déploie en vue de consacrer la majeure partie des ressources à la mise en œuvre des programmes et de contrôler le volume des dépenses afférentes au fonctionnement,
- Approuve la présentation de ce rapport à la prochaine Conférence générale et recommande à cette dernière de l'adopter.

Point 2.3 de l'Ordre du Jour : Rapports de la Commission de Contrôle financier et de la Société d'Audit au titre de l'exercice 1998

(Doc. CE 17/96/2.3)

- 16- Le Président de la Commission de Contrôle financier a fait un bref exposé au commencement duquel il a salué les efforts que déploie la Direction générale pour faciliter la tâche de la Commission. Il a indiqué que la Commission a examiné les comptes de l'Organisation, inspecté ses stocks, et acquis la certitude que les comptes analysés sont sains. Il a ensuite passé en revue les principales recommandations formulées par la Commission de Contrôle financier au cours de sa dernière réunion, en particulier celles demandant à la Direction générale de s'employer à compléter les formalités d'enregistrement du titre foncier de l'immeuble abritant les bureaux de l'Organisation de sorte qu'elle en devienne l'unique propriété, d'une part, et d'autre part, invitant les membres du Conseil exécutif à examiner les immobilisations qui demeurent en possession du Directeur général adjoint retraité et de prendre les mesures nécessaires pour régler cette question. Ces recommandations prévoient, en outre, l'examen par le contrôleur financier interne des dossiers relatifs aux acquisitions et le transfert de la partie relative aux stocks de la Division des stocks et de l'approvisionnement à celle des affaires financières.
- 17- Les membres du Conseil ont félicité la Commission de Contrôle financier pour son rapport exhaustif et précis.

Au cours du débat, les observations suivantes ont été formulées :

- Nécessité d'assurer la formation des fonctionnaires chargés des affaires financières.

- Nécessité de contrôler et de développer la Caisse de Mutuelle en chargeant un expert en assurances d'élaborer un Règlement régissant la Caisse.
- Constitution de commissions actives chargées de mettre en valeur les fonds spéciaux et d'en améliorer les recettes.

18- Le Directeur général a ensuite pris la parole pour répondre aux observations émises par les membres du Conseil. Il a annoncé que l'Organisation a parachevé toutes les démarches requises pour l'appropriation du bâtiment dont l'Organisation est devenue à présent l'unique propriétaire. Il a souligné, d'autre part, les diverses efforts qu'il a entrepris en vue d'obtenir des fonds en faveur du Fonds d'Al-Qods, et a exhorté les organisations et institutions donatrices à apporter leur soutien à ce Fonds.

Après délibérations, le Conseil a pris la décision suivante :

**Décision CE 17/96/D.2.3
concernant le Point 2.3 de l'Ordre du Jour :**

**(Rapport de la Commission de Contrôle financier et de la Société
d'Audit au titre de l'exercice 1995)**

Le Conseil exécutif :

- Se fondant sur
 - ✓ Les Articles 20, 24-29 du Règlement financier
 - ✓ L'Article 20, alinéas « b » et « g » du Règlement du Conseil exécutif,
- Prenant note de la tenue par la Commission de Contrôle financier de sa réunion au siège de l'Organisation, sur convocation du Directeur général, conformément aux dispositions des paragraphes 4 et 5 du dispositif de la Décision CE 15/94/D 2.22n adoptée par le Conseil exécutif lors de sa 15^{ème} session concernant le calendrier de préparation des rapports financiers et de l'élaboration par la Commission de Contrôle financier de son propre rapport,
- Ayant pris connaissance du document CE 17/96/2.3 comportant les Rapports de la Commission de Contrôle financier et de la Société d'audit au titre de l'exercice 1995,
- Ayant entendu l'exposé fait par le Président de la Commission de Contrôle financier, et les éclaircissements présentés par le Directeur général et ses collaborateurs à cet égard,
- Prenant connaissance du fait que le Directeur général a pris les mesures nécessaires relatives à l'appropriation complète du siège actuel de l'Organisation, en vertu du mandat qui lui a été délégué par le Conseil exécutif, conformément au paragraphe 6 du dispositif de la Décision CE 16/96/D 2.3, adoptée par le Conseil lors de sa 16^{ème} session, concernant les rapports de la

Commission de Contrôle financier et de la Société d'Audit au titre de l'exercice 1994,

- Prenant en considération le souci du Directeur général à mettre en application les recommandations de la Commission de Contrôle financier, et
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu,

Décide ce qui suit :

1. Adopte les rapports de la Commission de Contrôle financier et de la Société d'Audit au titre de l'exercice 1995 objet du Document CE 17/96/2.3.
2. Remercie le Président et les membres de la Commission de Contrôle financier pour les efforts qu'ils déploient en vue de parfaire les procédures financières et comptables de l'Organisation.
3. Rend hommage au Directeur général pour son souci de prendre en considération les recommandations de la Commission de Contrôle financier ainsi que ses initiatives pour mettre en application lesdites recommandations, et l'invite à continuer sur la même voie.
4. Remercie le Directeur général pour les dispositions qu'il a prises en vue de parachever l'appropriation complète de l'actuel siège de l'Organisation tel qu'il a été mandaté par le Conseil exécutif en vertu du paragraphe 6 du dispositif de la Décision CE 16/95/D 2.3, adoptée par le Conseil en sa 16^{ème} session.
5. Approuve la présentation des rapports de la Commission de Contrôle financier et de la Société d'Audit, objet du Document CE 17/96/2.3 à la prochaine Conférence générale et recommande à cette dernière de les adopter.

**Point 2.4 de l'Ordre du Jour : Rapport du Directeur général
sur les immobilisations qui demeurent en possession
du Directeur général adjoint retraité**

(Doc. CE 17/96/2.4)

- 19- Le Conseil a décidé d'examiner ledit rapport à huit clos. Après délibérations, le Conseil a décidé de charger son Président d'entreprendre les démarches qu'il estime nécessaires en vue de régler ce problème à l'amiable, en usant de la sagesse qu'on lui connaît, et de faire part au Conseil des résultats de ses bons offices.

**Point 2.5 de l'Ordre du Jour : Rapport du Directeur général
sur les contributions des Etats membres au budget de l'Organisation et
les mesures prises pour redresser la situation financière de
l'Organisation**

(Doc. CE 17/96/2.5)

20- Le Conseil a poursuivi ses travaux sous la présidence du Dr. Hamadi Ben Jaballah, représentant de la République Tunisienne et Vice-Président du Conseil, en raison du départ du Président, contraint de voyager.

Le Directeur général adjoint a fait un exposé sur la situation des contributions, précisant que les contributions versées entre le 1^{er} octobre 1995 et le 30 septembre 1996 ont atteint 5.394.207,89\$US, dont 1.875.422,20\$US au titre de l'exercice 1996, soit 16% du budget prévisionnel. Ce taux des contributions est passé maintenant à 23% au titre du même exercice, soit 2.707.675,50\$US. Il a indiqué que les arriérées se sont accumulés depuis 1982 pour atteindre 72.070.795,18\$US, ce qui représente une proportion de 58% des budgets prévisionnels, les arriérés au titre de l'exercice 1996 s'élèvent à 77% du budget alloué à cet exercice. Il a signalé, pour conclure, que certains Etats membres, en payant leurs contributions annuelles, ne précisent pas l'exercice auquel ces contributions sont imputées, ce qui rend difficile leur comptabilisation au titre de l'année correspondante.

21- Les membres du Conseil exécutif ont examiné les divers aspects du rapport. Les discussions qui se sont engagées ont dégagé des observations et des propositions qui se résument comme suit :

- Envisager le blocage d'un pourcentage annuel des recettes de l'Organisation à investir sous forme de waqf légal, en vue d'assurer un revenu supplémentaire permanent pour l'Organisation.
- Etudier les moyens d'aider les Etats qui n'ont pu s'acquitter de leurs quote-parts en espèces, afin qu'ils puissent contribuer en nature.
- Amender le règlement financier de sorte qu'il autorise le paiement d'une certaine proposition des contributions annuelles en monnaie locale.

22- Un certain nombre de membres du Conseil exécutif ont annoncé que leurs pays tiennent à honorer le versement de leurs contributions au budget de l'Organisation. A cet égard, les représentants du Royaume Hachémite de Jordanie et de la République du Yémen ont déclaré que leurs pays ont effectivement fait virer le montant de leurs contributions. Le représentant de la Grande Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste a indiqué que son pays a envoyé une partie des contributions dues par son pays. Les représentants d'autres Etats membres ont demandé le report du paiement des contributions de leur pays, tandis que le représentant de la République du Bangladesh a présenté une note écrite demandant que les arriérés dus par son pays soient épongés. Le Conseil n'a pas étudié cette question, estimant qu'elle est de la compétence de la Conférence générale.

Après délibérations, le Conseil a pris la décision suivante

Décision CE 17/96/D.2.5
concernant le Point 2.5 de l'Ordre du Jour :

**Rapport du Directeur général sur les contributions
des Etats membres au budget de l'Organisation et les mesures prises
pour redresser la situation financière de l'Organisation**

Le Conseil exécutif :

- Se fondant sur l'Article 17 de la Charte et l'Article 6 du Règlement financier,
- Rappelant les Résolutions et Décisions adoptées par les précédentes sessions du Conseil exécutif et de la Conférence générale de l'Organisation à cet égard, en particulier :
 - ✓ La Décision CE 15/94/D 2.4, adoptée par le Conseil exécutif lors de sa 15^{ème} session (Damas, 16-24/11/1994) par laquelle il fait sein, dans le 3^{ème} paragraphe du dispositif de ladite Décision, le rapport de la Commission constituée par le Conseil exécutif lors de sa 14^{ème} session pour examiner la situation des contributions des Etats membres au budget de l'Organisation, et
 - ✓ La Résolution 5/94/R 2.5 adoptée par la Conférence générale en sa 5^{ème} session (Damas, 27-30/11/1994) invitant, dans le 3^{ème} paragraphe du dispositif de ladite Résolution, les représentants des Etats membres à la Conférence générale, ainsi que les membres du Conseil exécutif à insister auprès des instances compétentes dans leurs pays respectifs sur l'extrême importance d'honorer le versement de leurs contributions de façon régulière et de s'acquitter de leurs arriérés afin d'optimiser le fonctionnement de l'Organisation.
- Constatant, après avoir pris connaissance du Rapport du Directeur général sur les contributions des Etats membres au budget de l'Organisation et les mesures prises afin de redresser la situation financière de l'Organisation, objet du document CE 17/96/2.5, que la cadence des versements des contributions des Etats membres au budget de l'Organisation demeure toujours en delà du niveau requis,
- Ayant entendu les exposés faits par le Directeur général et ses collaborateurs, et
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu,

Décide ce qui suit :

1. Adopte le rapport du Directeur général sur les contributions des Etats membres au budget de l'Organisation et les mesures prises pour redresser la situation financière de l'Organisation, objet du document CE 17/96/2.5, tout en tenant compte des observations exprimées par les membres du Conseil au cours de leurs interventions.

2. Exprime ses préoccupations quant à la cadence de versement des Etats membres de leurs contributions prévues au budget de l'Organisation, ainsi que de leurs arriérés.
3. Confirme les précédentes décisions adoptées par le Conseil dans ce contexte.
4. Invite les honorables membres du Conseil exécutif ainsi que les responsables des Commissions nationales à intensifier leurs efforts afin de susciter un plus grand engagement de leurs pays respectifs dans le versement de leurs contributions.
5. Salue les efforts du Directeur général visant à collecter le plus grand nombre possible des contributions des Etats membres et l'invite à poursuivre ces efforts dans ce sens.
6. Approuve la présentation de ce rapport à la prochaine Conférence générale et recommande à cette dernière de l'adopter.

**Quatrième séance de travail : Mardi 21 Rajab 1417H (3 décembre 1996)
(Matin)**

**Points 3.1 et 3.2 de l'Ordre du Jour : Révision du Plan à moyen terme
1991-2000 de l'Organisation
(Doc. CE 17/96/3.1 Révisé)**

**Les grandes lignes du projet de Plan d'action triennal
(1998-2000) de l'Organisation**

(Doc. CE 17/96/3.2 et Doc. CE 17/96/3.2 Addendum)

23- Le Directeur général a présenté son rapport sur les grandes lignes du projet de Plan d'Action triennal 1998-2000 de l'Organisation. Il a indiqué que ce Plan procède d'une prise de conscience à l'égard des défis qui font face au monde islamique ainsi que de la nécessité de répondre aux exigences du développement éducatif, scientifique et culturel des Etats membres, tout en tenant compte des derniers développements qui surviendront au cours des quelques années qui nous séparent du 21^{ème} siècle. Il a souligné que, conformément aux directives du Conseil exécutif, l'Organisation a adopté un certain nombre de grands projets civilisationnels qui traduisent les ambitions et les attentes des Etats membres, projets qui sont de nature à laisser un impact plus profond et plus durable, et à contribuer efficacement au processus de développement global. Il a précisé que, dans son élaboration des grandes lignes du Plan, l'Organisation s'est basée sur différentes sources, notamment, la Charte de l'Organisation, le Plan à moyen terme, la Stratégie culturelle pour le Monde islamique, le document de l'ISESCO relatif à la Stratégie pour le Développement de l'Education dans les pays islamiques, la Stratégie culturelle pour le Monde des Sciences et de la Technologie, le Plan d'Action de l'UNESCO et, enfin, le Plan d'Action de l'ALECSO. Le Directeur général a

souligné que le Plan à moyen terme a été réservé de sorte à établir le lien avec le premier Plan d'Action afférent au 21^{ème} siècle. Il a, en outre, précisé que, pour accomplir cette tâche, il avait été fait appel, en plus du Comité d'experts de l'Organisation, à une élite de penseurs musulmans et de spécialistes en matière de planification culturelle et de prospective, lesquels ont procédé dans leur travail à partir de documents de référence et de rapports spécialisés.

24- Les membres du Conseil ont félicité le Directeur général et ses collaborateurs des efforts qu'ils ont déployés pour l'élaboration des deux documents précités. Ils ont souligné que ces documents se distinguent par une analyse approfondie, une vision perçante et une conception globale. Ils se sont félicités de la méthodologie appliquée à l'élaboration des deux plans, méthodologie qui a su mettre à profit les documents internationaux publiés dans ce contexte, ainsi que l'expérience, l'expertise et l'opinion d'une élite de penseurs arabes et musulmans. Les délibérations, qui ont porté sur les différents aspects des deux documents, se sont articulées autour des points suivants :

- Œuvre en vue de satisfaire les besoins des Etats membres en matière de sciences énergétiques et de pétrole, et la promotion des études et des recherches dans ce domaine.
- Mettre au point des projets portant sur la micro-électronique et l'électronique de pointe.
- Exploiter le « Rapport sur la créativité humaine » publiée par l'UNESCO, lors de l'élaboration du Plan d'Action triennal dans sa version définitive.
- Renforcer l'interaction entre l'université et l'environnement d'une manière susceptible de servir les objectifs de développement agricole, industriel, social et de services.
- Trouver les moyens à même d'assurer la coordination entre les chaînes satellites du monde islamique, et promouvoir la coopération entre elles, afin de mieux exploiter les potentialités médiatiques disponibles en vue de développer les sociétés musulmanes.
- Elargir le troisième champ des sciences afin qu'il englobe, en plus de l'énergie renouvelable, les nouvelles énergies.
- Accorder une attention capitale à la diversification dans le domaine de l'enseignement secondaire.
- Mettre l'accent sur le développement des capacités intellectuelles, et promouvoir et encourager la créativité afin de sortir du stade de la propension à la consommation à celui de la participation à la production.
- Accorder, en matière d'éducation, une plus grande priorité à la formation qu'aux colloques et séminaires.
- Etablir un centre éducatif pour le développement des écoles coraniques et élaborer des études dans ce contexte.

- Œuvrer aux fins d'instituer l'assise d'une école islamique moderne qui tire profit des données des temps modernes.
- Accorder une attention accrue au financement de l'enseignement et de ses économies, et réfléchir à des types d'enseignement à faible coût.
- Encourager la création d'associations scientifiques englobant des scientifiques multidisciplinaires et œuvrer à leur développement.
- S'intéresser, en matière d'informatique, à servir les Etats membres et les permettre de tirer profit de la base de données établies par l'ISESCO.
- Coordonner les efforts entrepris dans le domaine de prospective ainsi qu'en matière de correction de l'image dénaturée projetée sur l'Islam et les musulmans.
- Prendre des dispositions appropriées relatives à la Décennie culturelle islamique, et examiner la possibilité de la soumettre aux instances concernées dans le cadre de l'OCI.

**Cinquième séance de travail : Mardi 21 Rajab 1417H (3 décembre 1996)
(Après-midi)**

Les points 3.1 et 3.2 de l'Ordre du Jour (suite)

25- Le Directeur général a exprimé ses remerciements aux membres du Conseil ainsi que son appréciation pour leurs opinions judicieuses et leurs interventions utiles ainsi que pour les directives qui ne peuvent qu'enrichir des pensées et l'enthousiasme manifesté à l'égard de l'action de l'Organisation attestent du haut niveau de l'action qu'elle entreprend et qui se distingue par l'impact qu'elle engendre dans le monde islamique et sur la scène mondiale. Il a souligné que ce que l'Organisation a présenté n'est, en fait, que des grandes lignes et non un projet complet, et que les observations et avis judicieux formulés par les membres du Conseil seront pris en considération et mis à profit lors de l'élaboration du projet du Plan dans sa version définitive. De par son caractère complet, le projet définitif s'intéressera aux questions de développement global, tout en conservant une flexibilité dans son interaction avec les mutations des temps présents. Le Directeur général a proposé, à la fin de son intervention, la constitution d'une commission restreinte composée du Pr. Iba-Der Thiam, représentant de la République du Sénégal ; Dr. Wan Mohamed Zahed Noordin, Représentant de la Malaisie ; et Pr. Fawzi Abdul Zaher Khamis, Représentant de la République Arabe d'gypte, commission qui se chargera de la révision du projet de Plan et de son élaboration dans sa version définitive, après que l'Organisation ait introduit les amendements nécessaires, à la lumière des observations, avis et propositions formulés par les membres du Conseil, et ce, aux fins de le soumettre à la Conférence générale.

Le Conseil a ensuite pris la décision suivante :

**Décision CE 17/96/D.3.1 et Décision 17/96/D 3.2
concernant les Points 3.1 et 3.2 de l'Ordre du Jour :**

**Révision du Plan d'Action à Moyen Terme 1991-2000
et
Les grandes lignes du projet de Plan d'Action triennal
1998-2000 de l'Organisation**

Le Conseil exécutif :

- Se fondant sur l'Article 20, alinéa « 2 » du Règlement intérieur du Conseil,
- Rappelant les discussions, propositions et orientations des membres du Conseil exécutif au cours de la 16^{ème} session du Conseil concernant le rapport du Directeur général sur les activités et mise en œuvre des programmes de l'Organisation (Rapport final de la 16^{ème} session, paragraphe 10 du Doc. CE 16/95/RF) et la demande faite à la Direction générale de prendre en considération ces orientations lors de l'élaboration des grandes lignes du prochain Plan d'Action triennal de l'Organisation au titre des années 1998-2000.
- Attendu que ces propositions et orientations requièrent une révision et un réexamen du Plan à Moyen Terme 1991-2000 de l'Organisation, adopté par la Conférence générale en sa 4^{ème} session (Rabat, 28-30/11/1991) sur la base duquel ont été élaborés les précédents deux Plans d'Action triennaux (1991-1994 et 1995-1997) de l'Organisation.
- Prenant connaissance des dispositions prises par le Directeur général de l'Organisation, en particulier la constitution d'une Commission interne composée d'experts de l'Organisation, sous la présidence du Directeur général adjoint chargé des Programmes, ainsi qu'une autre Commission externe se composant de grands penseurs du Monde islamique, ces commissions étant chargées de formuler des propositions portant sur la révision du Plan à Moyen Terme 1991-2000 de l'Organisation et l'élaboration des grandes lignes du projet de Plan d'Action triennal 1998-2000 de l'Organisation.
- Ayant pris connaissance du document CE 17/96/3.1 (Révisé) comportant le rapport de la Commission externe et les avis de ses membres à l'égard de la révision du Plan à Moyen Terme 1991-2000 de l'Organisation, ainsi que des documents CE 17/96/3.2 et CE 17/96/3.2 Addendum comportant les grandes lignes du projet de Plan triennal 1998-2000 de l'Organisation et les grands projets civilisationnels inclus dans ce Plan,
- Attendu que les avis et orientations inclus dans les documents précités répondent dans une grande mesure aux orientations exprimées par les membres du Conseil exécutif au cours de la 16^{ème} session du Conseil concernant le rapport du Directeur général sur les activités et mise en œuvre des programmes de l'Organisation.

- Ayant entendu les exposés présentés par le Directeur général et ses collaborateurs.
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu.

Décide ce qui suit :

- 1- Rend hommage au Directeur général, ainsi qu'aux membres des deux Commissions qu'il a constituées, pour les efforts qu'ils ont déployés en vue d'appliquer et de développer les délibérations et les orientations du Conseil exécutif concernant les Plans d'Action de l'Organisation.
- 2- Invite le Directeur général à reformuler les orientations et avis inclus dans le rapport de la Commission externe, objet du document CE 17/96/3.1 (Révisé), concernant la révision du Plan à Moyen Terme 1991-2000 de l'Organisation, après introduction des amendements proposés par les membres du Conseil exécutif.
- 3- a) Considère les avis et opinions exprimés par les membres du Conseil comme un point de départ pour l'élaboration du projet du Plan d'Action triennal et le budget de l'Organisation pour les années 1998-2000, et sa présentation dans sa version définitive à la prochaine session du Conseil pour adoption.
b) Adopte les opinions émises par les membres du Conseil concernant l'élaboration du prochain Plan à Moyen Terme de l'Organisation (2001-2009), et appelle à une consultation des Etats membres à cet égard.
- 4- Constitue une Commission tripartite composée du représentant de la République du Sénégal (Pr. Iba-Der Thiam), du représentant de la République Arabe d'Egypte (Pr. Fawzi Abdul Zaher Khamis) et du représentant de la Malaisie (Dr. Wan Mohamed Zahid Noordin) pour l'examen du projet de Plan triennal et de budget pour les années 1998-2000, et du projet d'amendement du Plan à Moyen Terme 1991-2000, ainsi que leur élaboration dans leur forme définitive, et leur présentation à la 18^{ème} session du Conseil exécutif qui se chargera de les soumettre, à son tour, à la 6^{ème} session de la Conférence générale pour adoption.

Point 3.3 de l'Ordre du Jour :

Construction du siège de l'Organisation (Doc. CE 17/96/3.3)

- 26- Le Directeur général a passé en revue les efforts qu'il a déployés pour la mise en œuvre du projet de construction du siège permanent de l'Organisation, rappelant tout d'abord le gracieux don de Sa Majesté le Roi Hassan II, Souverain du Royaume du Maroc, d'une parcelle de terrain pour la construction du siège de l'Organisation, ainsi que la généreuse acceptation de Son Altesse Cheikh Zayed Ibn Sultane Al-Nahyane, Président de l'Etat des Emirats Arabes Unis, de financer la construction du siège de l'Organisation. Il a évoqué, au cours de son intervention, les contacts qu'il a eus avec Son Excellence le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la

Formation des cadres et de la Recherche scientifique du gouvernement du Royaume du Maroc et qui avaient pour but d'examiner la possibilité de substituer la parcelle de terrain offerte à l'Organisation par une autre ; ainsi que les contacts qu'il a eus récemment à ce sujet avec les instances concernées de l'Etat des Emirats Arabes Unis, au cours de la récente visite qu'il y a effectuée. Pour conclure, le Directeur général, s'est dit confiant quant à l'aboutissement imminent, par la GRÂCE DE Dieu, des efforts et des démarches entrepris dans ce sens.

- 27- Après que les membres du Conseil exécutif aient remercié le Directeur général pour tous les efforts qu'il a déployés dans ce sens, le Conseil a procédé à l'examen de la question.

**Message adressé à Son Altesse Cheikh Zayed Ibn Sultane AL Nahyane,
Président de l'Etat des Emirats Arabes Unis**

- 28- Le Conseil a adressé un message de félicitation et de remerciements à Son Altesse Cheikh Zayed Ibn Sultane Al Nahyane, Président de l'Etat des Emirats Arabes Unis dans lequel il a exprimé ses meilleures félicitations à Son Altesse à l'occasion du renouvellement de son mandat de Président de l'Etat des Emirats Arabes Unis. Ils ont également exprimé leurs vifs remerciements et leur profonde gratitude pour le soutien que Son Altesse ne cesse d'apporter à l'Organisation islamique ainsi que pour sa généreuse sollicitude en se proposant d'accorder l'assistance à la construction du siège permanent de l'Organisation islamique.

(Annexe n°9 : Message adressé à Son Altesse Cheikh Zayed Ibn Sultane Al Nahyane , Président de l'Etat des Emirats Arabes Unis)

Après délibérations, le Conseil a pris la décision suivante :

**Décision CE 17/96/D.3.3
concernant le Point 3.3 de l'Ordre du Jour :**

Construction du siège de l'Organisation

Le Conseil exécutif :

- Rappelant les précédentes décisions adoptées par le Conseil concernant la construction du siège de l'Organisation, la dernière étant la Décision CE 16/95/D 3.2 qu'il a adoptée lors de sa 16^{ème} session et dans laquelle il invite le Directeur général de soumettre à la 17^{ème} session un rapport sur ses initiatives dans ce sens,
- Prenant connaissance du document CE 17/96/3.3 comportant le rapport sur les efforts déployés par le Directeur général dans ce contexte,
- Se fondant sur l'exposé présenté par le Directeur général, et

- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu.

Décide ce qui suit :

- 1- Réaffirme les précédentes décisions concernant la construction du siège de l'Organisation.
- 2- Adresse ses remerciements à Sa Majesté le Roi Hassan II, Souverain du Royaume du Maroc, et à Son Altesse Cheikh Zayed Ibn Sultan Al-Nahyane, Président de l'Etat des Emirats Arabes Unis, pour leur indéfectible soutien afin de permettre à l'Organisation islamique de construire son siège permanent, et exalte les efforts du gouvernement marocain et sa coopération avec l'Organisation dans ce contexte.
- 3- Remercie le Directeur général pour les efforts qu'il déploie et l'invite à les poursuivre en vue d'assurer un siège permanent à l'ISESCO qui soit à la hauteur de sa mission civilisationnelle.
- 4- Inscrit ce point à l'ordre du jour des travaux de la 18^{ème} session du Conseil.

Point 4.1 de l'Ordre du Jour :

Projet d'amendement du Règlement intérieur du Conseil exécutif (Doc. CE 17/96/4.1)

- 29- Le Président de la Commission chargée de l'élaboration d'une version unifiée dudit projet a fait un exposé dans lequel il a évoqué la méthodologie adoptée par la Commission et a proposé que le projet soit débattu article par article. Les membres du Conseil ont ensuite procédé à l'examen du projet et ont émis leurs observations sur ses différents articles.

Sixième séance de travail : Mercredi 22 Rajab 1417H (4 décembre 1996) (Matin)

- 30- Les membres du Conseil ont poursuivi pendant toute la durée de la séance du matin, l'examen article par article du projet d'amendement du Règlement intérieur du Conseil exécutif, formulant des propositions et introduisant les amendements nécessaires.

Septième séance de travail : Mercredi 22 Rajab 1417H (4 décembre 1996) (Après midi)

- 31- Le Conseil a commencé cette séance par la cérémonie de signature de l'accord de coopération entre l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture et le programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE). Cet accord a été signé par le Directeur général Dr. Abdulaziz Othman Altwaijri pour l'Organisation islamique, et Mme Elizabeth Dowdeswell, Directeur exécutif du PNUE. A cette occasion, le Directeur général a prononcé une allocution dans

laquelle il a remercié le Directeur exécutif, et mis l'accent sur l'importance que revêt cet accord qui s'inscrit dans le cadre de l'action internationale élargie de l'Organisation internationale. Mme Elizabeth Dowdeswell a pris la parole, à son tour, pour exprimer le plaisir qu'elle éprouve à signer cet accord avec une organisation islamique qui se distingue par son action internationale. Elle a souligné l'importance que revêtent les questions environnementales à l'échelle régionale et internationale, ainsi que la nécessité de s'intéresser à l'environnement en tant qu'un des facteurs déterminants du développement, mettant en évidence l'importance de l'intégration des activités éducatives, culturelles et scientifiques, et leur corrélation aux questions de l'environnement. Les deux parties ont formulé le vœu que la coopération en ce domaine sera fructueuse. Le Vice-Président du Conseil est intervenu ensuite pour faire applaudir cette initiative qu'il a qualifiée de contribution nouvelle à l'actif de l'Organisation.

Point 4.1 de l'Ordre du Jour

- 32- Les membres du Conseil ont ensuite repris l'examen du projet d'amendement du Règlement intérieur du Conseil exécutif, formulant des propositions et des observations à son sujet et introduisant les amendements nécessaires aux articles qu'il comporte :

Après délibérations, le Conseil a pris la décision suivante :

Décision CE 17/96/D.4.1 concernant le Point 4.1 de l'Ordre du Jour :

Projet d'amendement du Règlement intérieur du Conseil exécutif

Le Conseil exécutif :

- Se fondant sur l'Article 27 du Règlement intérieur du Conseil,
- Rappelant la Décision CE 16/95/D 4.4 adoptée par le Conseil exécutif lors de sa 16^{ème} session en vertu de laquelle il a décidé de constituer une Commission composée de la République islamique du Pakistan, de la République du Sénégal, de la République Arabe d'Egypte et de la République du Yémen en vue d'étudier les amendements proposés au Règlement intérieur du Conseil exécutif, objet du document CE 16/95/4.4, que le Conseil a examiné au cours de ladite session, et de le formuler en une version unifiée qui sera soumise à l'actuelle 17^{ème} session du Conseil,
- Prenant connaissance de l'invitation faite par le Directeur général aux membres du Conseil représentant les Etats membres de ladite Commission, à se réunir les 29 et 30 novembre 1996,

- Ayant pris connaissance de la version unifiée du projet d'amendement du Règlement intérieur du Conseil exécutif, objet du document CE 17/96/4.1, convenue par la Commission au cours de la réunion précitée,
- Ayant entendu l'exposé présenté par le Directeur général, et
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu et des propositions formulées par les membres du Conseil.

Décide ce qui suit :

- 1- Adopte le Règlement intérieur du Conseil exécutif de l'Organisation islamique (ISESCO) tel qu'il figure dans le document CE 17/96/4.1, après introduction des amendements proposés par les membres du Conseil. Ledit document annexé au rapport final de la 17^{ème} session du Conseil, prend effet dès la clôture des travaux de la présente session.
- 2- Remercie les membres de la Commission pour les efforts qu'ils ont déployés dans ce contexte.
- 3- Remercie le Directeur général et ses collaborateurs pour leur contribution efficace à la réussite de cette tâche.

(Annexe n°10 : Règlement intérieur du Conseil exécutif adopté par la 17^{ème} session du Conseil exécutif)

Point 4.3 de l'Ordre du Jour : Elévation de la Division des Relations extérieures et de la Coopération au rang de Direction (Doc. CE 17/96/4.3)

- 33- Le Directeur général a fait un exposé sur des fonctions sans cesse croissantes de la Division des Relations extérieures et de la coopération, qui ont suscité la demande de son élévation au rang de Direction. Il a souligné l'importance que revêt la coopération internationale qui a permis à l'Organisation de disposer de ressources financières additionnelles qui l'ont aidé à mettre en œuvre des dizaines d'activités et de projets, d'améliorer sa performance grâce à l'interaction avec les diverses expériences, d'étendre le champ de ses activités, d'intervenir dans de nouveaux domaines, et de fournir des prestations à de nombreux Etats et communautés. Le Directeur général a indiqué que la Direction de la Coopération sera chargée de développer les programmes d'assistance technique et financière destinés aux commissions nationales. Il a également indiqué qu'elle contribuera à l'amélioration de la performance dans les diverses directions de l'Organisation. Il a annoncé, en outre, qu'au cours de son Plan triennal 1991-1994, l'Organisation a exécuté 47 activités avec des institutions coopérantes dont la contribution se chiffre à 1.500.000\$US, et que les activités de coopération au titre du Plan triennal 1995-1997, qui étaient de 27 activités en 1996, pour une contribution de 700.000\$US, sont passées à 117 activités en 1996, pour une contribution totale de 2.500.000\$US. Il a précisé que, conformément aux accords et aux protocoles signés, 160 activités

seront exécutées en 1997, la contribution financière des institutions coopérantes étant de 7.000.000\$US.

Le Directeur général a indiqué à cet égard que les organisations et agences similaires ont institué, dans leurs organigrammes, des Directions chargées de la coopération, comme l'UNESCO, par exemple, qui est dotée d'un Directeur général adjoint à la Coopération. Aussi le Directeur général a-t-il demandé que soit approuvée l'élévation de la Division des Relations extérieures et de la coopération au rang de Direction.

- 34-** Les membres du Conseil exécutif ont exprimé leur satisfaction pour les efforts que déploie la Division des Relations extérieures et de la Coopération et se sont déclarés convaincus des arguments que le Directeur général a fait valoir pour l'élévation de la Division au rang de Direction. Après délibérations, le Conseil a pris la décision suivante :

**Décision CE 17/96/D.4.3
concernant le Point 4.3de l'Ordre du Jour :**

**Elévation de la Division des Relations et de la Coopération extérieures
au rang de Direction**

Le Conseil exécutif :

- Rappelant la Décision CE 16/95/D 4.5 adoptée par le Conseil en sa 15^{ème} session et par laquelle il a décidé de reporter l'examen de la question portant sur l'élévation de la Division des Relations extérieures et de la Coopération au rang de Direction jusqu'à l'actuelle 17^{ème} session du Conseil, tout en invitant le Directeur général à effectuer une évaluation de cette Division,
- Ayant pris connaissance du document CE 17/96/4.3 révisé et complété, comportant l'évaluation requise par le Conseil et affirmant la précédente proposition portant sur l'élévation de la Division des Relations extérieures et de la Coopération au rang de Direction,,
- Considérant, après avoir entendu l'exposé présenté par le Directeur général à ce sujet, que les relations de coopération avec les organisations similaires, gouvernementales et non gouvernementales, revêtent désormais un avantage à la fois financier et moral et constituent une transition qualitative dans les méthodes de travail de l'Organisation islamique,
- Attendu que le volume de travail en matière de coopération et de relations extérieures ne cesse de croître,
- Se fondant sur l'exposé présenté par le Directeur général, et
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu.

Décide ce qui suit :

Approuve l'élévation de la Division des Relations extérieures et de la Coopération au rang de Direction.

**Huitième séance de travail : Jeudi 23 Rajab 1417H (5 décembre 1996)
(Matin)**

**Point 4.2 de l'Ordre du Jour : Projet de Convention islamique
pour la Protection des Droits d'Auteur
(Doc. CE 17/96/4.2)**

- 35- Le Directeur général adjoint a fait un exposé sur les démarches entreprises dans le cadre du projet de Convention islamique pour la protection des droits d'auteur et a indiqué les mesures prises depuis 1988 par la Direction générale pour la réalisation de cette Convention. Il a précisé qu'à ce sujet l'Organisation a reçu au cours de cette année les réponses et les observations de six Etats membres à savoir : Etat de Qatar, Etat de Bahrein, République Arabe Syrienne, Royaume d'Arabie Saoudite, République islamique du Pakistan et République du Niger.
- 36- Les débats qui ont eu lieu se sont orientés vers l'adoption du principe d'acceptation de la protection des droits d'auteur, sous réserve de certaines considérations dont les plus importantes consistent à définir le concept de propriété à la lumière du principe islamique qui affirme le droit des individus et des peuples à l'acquisition du savoir, au transfert et à la libre circulation des connaissances ; à différencier entre le concept de propriété dans le contexte de la civilisation islamique et les concepts relevant d'autres civilisations, distinguer dans le corps de la Convention entre les dispositions relatives aux textes islamiques sacrés et les autres textes ; identifier les moyens d'élaborer à l'intention de la Oumma un cadre juridique pour la protection des droits d'auteur, qui soit en harmonie avec les accords internationaux tout en préservant la spécificité islamique ; à s'éclairer des opinions des Oulémas musulmans ; et à tenir compte de la nécessité d'établir dans la Convention l'équilibre entre les dimensions matérielles, d'une part, et les dimensions culturelles et juridiques, d'autre part. Pour ce faire, il convient d'accorder aux Etats membres le temps nécessaire pour un examen approfondi du projet de la Convention.

Après délibérations, le Conseil a pris la décision suivante :

Décision CE 17/96/D.4.2
concernant le Point 4.2 de l'Ordre du Jour :

(Projet de Convention islamique pour la protection des Droits d'Auteur)

Le Conseil exécutif :

- Rappelant la Décision CE 16/95/D 3.1 adoptée par le Conseil en sa 16^{ème} session et par laquelle il a décidé de reporter l'examen du projet de Convention islamique pour la Protection des Droits d'Auteur jusqu'à l'actuelle 17^{ème} session du Conseil,
- Rappelant, également, la demande formulée par le Conseil dans ladite décision à un certain nombre de Commissions nationales qui n'ont pas encore présenté les avis de leurs pays à l'égard du projet de Convention, de multiplier les efforts en vue de faire parvenir à l'Organisation les avis des autorités concernées dans leurs pays respectifs,
- Ayant pris note de l'envoi par l'Organisation du projet de Convention ainsi que de la décision du Conseil aux Commissions nationales concernées aux fins d'obtenir leurs avis, en application de ladite décision,
- Prenant connaissance du document CE 17/96/4.2 comportant les réponses parvenues à la Direction générale d'un certain nombre de Commissions nationales contactées par l'Organisation au sujet du projet de Convention islamique pour les Droits d'Auteur,
- Ayant entendu les exposés présentés par le Directeur général et ses collaborateurs, et
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu.

Décide ce qui suit :

- 1- Demande à la Direction générale d'écrire aux Etats membres les invitant à faire connaître leur position concernant le projet de Convention islamique pour les Droits d'Auteur, sur le plan du principe et du contenu, et de formuler leurs observations à son sujet.
- 2- Remercie le Directeur général et ses collaborateurs pour leurs efforts et invite la Direction générale à considérer que le débat approfondi engagé sur le projet soit continu et que le projet soit reformulé à la lumière des délibérations du Conseil et des réponses des Etats membres, et à le présenter dans sa nouvelle version à une session ultérieure.
- 3- Décide de constituer un Comité d'experts spécialisés à qui sera confiée la tâche d'approfondir l'examen des principes et des réflexions sur la base desquels le projet de Convention islamique des Droits d'auteur sera fondé, et de développer des conceptions pratiques à même de renforcer la coopération intellectuelle entre les pays islamiques.

**Point 5.1 de l'Ordre du Jour : Le rôle de l'ISESCO dans le soutien à
apporter aux institutions éducatives, scientifiques et culturelles en Bosnie
et Herzégovine
(Doc. CE 17/96/5.1)**

37- Le Directeur général a présenté son rapport sur le rôle de l'ISESCO dans le soutien à apporter aux institutions éducatives, scientifiques et culturelles, en rappelant la visite qu'il a effectuée en Bosnie et Herzégovine, accompagné du Directeur général de l'UNESCO, en application des décisions adoptées par le Conseil exécutif en sa 16^{ème} session, et ce, afin, de se rendre compte des conditions difficiles que traverse le peuple bosniaque, et d'examiner avec les hauts responsables les moyens de promouvoir la coopération aux fins de soutenir la Bosnie et Herzégovine. Il a, en outre, fait le point des différentes activités mises en œuvre par l'ISESCO en faveur de ce pays, ainsi que les démarches entreprises par la Direction générale auprès des ministres de l'éducation des Etats membres, des institutions culturelles et donatrices les exhortant à apporter le soutien et l'appui nécessaires à la Bosnie et Herzégovine. Il a souligné que les réponses de ces institutions étaient encourageantes. Il a salué, en outre, les efforts de la Commission marocaine de Soutien à la Bosnie et Herzégovine pour la collecte de fonds et de dons en faveur de la Bosnie et Herzégovine.

38- Prenant la parole, le représentant de la Bosnie et Herzégovine au Conseil, a exprimé ses remerciements à l'Organisation pour son soutien, ainsi qu'aux pays islamiques pour les multiples aides qu'ils ont apportées à son pays. Il a évoqué les retombées bénéfiques de la visite du Directeur général en Bosnie et Herzégovine, citant les institutions éducatives, scientifiques, et culturelles qui ont bénéficié de l'assistance fournie par l'Organisation. Après avoir rappelé les conditions difficiles que connaît la Bosnie, il a défini les besoins de son pays en matière d'éducation, de science et de culture, et qui s'établissent comme suit : Octroi de bourses ; Restauration des institutions éducatives, scientifiques et culturelles ; organisation de stages à l'intention des étudiants bosniaques pour leur faire connaître les pays islamiques ; assistance à la réalisation d'un documentaire sur les effets dévastateurs laissés par la guerre ; échange de visites et établissements de relations entre les institutions éducatives et culturelles de Bosnie et celles des autres pays islamiques.

Après délibérations, le Conseil a pris la décision suivante :

**Décision CE 17/96/D.5.1
concernant le Point 5.1 de l'Ordre du Jour :**

**Rôle de l'ISESCO dans le soutien à apporter aux institutions
éducatives, scientifiques dans la République de Bosnie et Herzégovine**

Le Conseil exécutif :

- Se fondant sur les dispositions de la Charte de l'Organisation,

- Rappelant les précédentes décisions adoptées par le Conseil exécutif concernant le « Rôle de l'ISESCO dans le soutien à apporter aux institutions éducatives, scientifiques et culturelles en Bosnie et Herzégovine », la dernière étant la Décision CE 16/95/D 5.1 adoptée par le Conseil exécutif en sa 16^{ème} session,
- Ayant pris connaissance du document CE 17/96/5.1 concernant le « Rôle de l'ISESCO dans le soutien à apporter aux institutions éducatives, scientifiques et culturelles en Bosnie et Herzégovine », en particulier la visite entreprise par le Directeur général à la capitale, Sarajevo, conjointement avec le Directeur général à la capitale, Sarajevo, conjointement avec le Directeur général de l'UNESCO, afin de se rendre compte des besoins de la République de Bosnie et Herzégovine en matière d'éducation, de science et de culture, ainsi que de l'assistance accordée par l'Organisation au cours de cette visite,
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu.

Décide ce qui suit :

- 1- Rend hommage au Directeur général pour la visite qu'il effectuée à Sarajevo, en exécution des décisions adoptées par le Conseil exécutif dans ce contexte, le félicite chaleureusement pour toutes les initiatives marquantes prises au cours de sa visite et après, et se félicite du soutien matériel et moral accordé au cours de cette visite à la République de Bosnie et Herzégovine.
- 2- Réaffirme les décisions antérieures relatives au soutien à apporter aux institutions éducatives, scientifiques et culturelles en Bosnie et Herzégovine et invite le Directeur général à poursuivre la mise en application de ces décisions.
- 3- Invite les Etats membres et les institutions spécialisées du Monde islamique à accorder l'assistance à la Bosnie et Herzégovine dans les domaines de l'éducation, les sciences, la culture et la communication.
- 4- Exprime son appréciation pour l'offre faite par le représentant de la République islamique d'Iran d'accorder dix bourses aux étudiants bosniaques.
- 5- Inscrit ce point à l'Ordre du Jour de la 18^{ème} session du Conseil exécutif.

**Point 5.2 de l'Ordre du Jour : Rôle de l'ISESCO dans le soutien à
apporter aux institutions éducatives, scientifiques et culturelles en
Somalie
(Doc. CE 17/96/5.2)**

- 39- Le Directeur général a présenté son rapport sur le soutien à apporter aux institutions éducatives, scientifiques et culturelles en Somalie. Il a rappelé les efforts déployés par la Direction générale dans l'exécution des activités prévues pour soutenir les institutions éducatives, scientifiques et culturelles en Somalie, et qui consiste en l'affectation d'un expert somalien pour enseigner les enfants des réfugiés somaliens en République du Yémen, l'élaboration de manuels scolaires d'éducation islamique et de langue arabe en Somalie, l'octroi du soutien à l'Institut des réfugiés somaliens

en République du Yémen, et l'attribution de bourses et d'une assistance financière à un certain nombre d'étudiants universitaires somaliens. Il a exprimé ses remerciements à la Commission nationale yéménite pour les efforts qu'elle a déployés en vue de faciliter la mise en œuvre des programmes de l'Organisation dans ce domaine, et s'est déclaré optimiste quant au développement de ces activités, à présent que la Commission nationale somalienne assume ses fonctions.

- 40- Le représentant de la République démocratique de Somalie a ensuite pris la parole pour saluer la décision du Conseil et de la Conférence générale concernant le soutien à apporter aux institutions éducatives, scientifiques et culturelles en Somalie. Il a exprimé ses remerciements au Directeur général qui a déployé des efforts considérables pour aider les étudiants somaliens, et fournir l'assistance financière et morale à l'Institut des réfugiés somaliens au Yémen et pour assurer l'impression des manuels scolaires. Il a précisé que la situation étant devenue plus calme en Somalie, il serait souhaitable que cette assistance de l'Organisation s'étende à l'intérieur du pays de sorte qu'elle assume plus positivement son rôle dans les domaines de l'éducation, des sciences et de la culture. Il a déterminé un certain nombre d'institutions devant bénéficier d'une haute priorité, à savoir la Faculté des études islamiques et arabes, les écoles coraniques, les mosquées et les zawias, et a souligné la nécessité de renforcer, par le biais de la Commission nationale somalienne pour l'Education, les Sciences et- la Culture, le rôle de la culture islamique en vue de contrer les tentatives d'évangélisation. Il a exprimé ses remerciements aux Etats islamiques pour les diverses formes d'assistance consenties par eux en faveur de la Somalie, notamment pour avoir permis l'accès des étudiants somaliens dans leurs écoles.

Après délibérations, le Conseil a pris la décision suivante :

**Décision CE 17/96/D.5.2
concernant le Point 5.2 de l'Ordre du Jour :**

**Rôle de l'ISESCO dans le soutien à apporter aux institutions
éducatives, scientifiques dans la République en Somalie**

Le Conseil exécutif :

- Se fondant sur les dispositions de la Charte de l'Organisation,
- Rappelant les précédentes décisions adoptées par le Conseil exécutif concernant le « Rôle de l'ISESCO dans le soutien à apporter aux institutions éducatives, scientifiques et culturelles en Somalie », la dernière étant la Décision CE 16/95/D 5.2 adoptée par le Conseil exécutif en sa 16^{ème} session,
- Notant, après avoir pris connaissance du document CE 17/96/5.2 intitulé « Rôle de l'ISESCO dans le soutien à apporter aux institutions éducatives, scientifiques et culturelles en Somalie », que l'Organisation a exécuté un certain nombre de programmes en faveur de la Somalie.
- Ayant entendu l'exposé présenté par le Directeur général, et

- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu.

Décide ce qui suit :

- 1- Exprime sa profonde appréciation pour la poursuite de l'octroi par le Directeur général du soutien en faveur de la Somalie en dépit des conditions difficiles.
 - 2- Réaffirme les décisions et résolutions antérieures prises par le Conseil exécutif et la Conférence générale relatives au soutien à apporter aux institutions éducatives, scientifiques et culturelles en Somalie et invite le Directeur général à poursuivre la mise en application de ces décisions et résolutions.
 - 3- Invite les Etats membres à accorder le soutien aux institutions éducatives, scientifiques et culturelles en Somalie.
 - 4- Exprime son appréciation pour l'offre faite par le représentant de la République islamique d'Iran d'accorder dix bourses aux étudiants somaliens à l'Université de Téhéran.
 - 5- Invite les factions somaliennes à œuvrer pour la réconciliation et la réunification.
 - 6- Inscrit ce point à l'Ordre du Jour de la 18^{ème} session du Conseil exécutif.
- 41- Le représentant de la République de Sierra Leone a ensuite pris la parole pour souligner les conditions difficiles que connaissent les institutions éducatives, scientifiques et culturelles dans son pays et le besoin qu'elles ont de bénéficier du soutien de l'Organisation islamique et de ses Etats membres, afin qu'elles puissent accomplir efficacement la mission qui leur incombe. Il a indiqué que la conjoncture du pays se prêtait à présent à une telle action après l'élection de Son Excellence le Président Ahmad Tejan Kabbah qui compte sur le soutien et l'appui des pays islamiques.

Message à Son Excellence

Le Président de la République de Sierra Leone,

Dr. Ahmed Tejan Kabbah

- 42- Le Conseil a adressé à Son Excellence le Président de la République de Sierra Leone, Dr. Ahmed Tijan Kabbah, un message de félicitations pour son élection au poste de Président de la République de Sierra Leone. Le Conseil a exprimé dans ce message sa profonde joie pour son élection d'autant qu'il est le premier président musulman à être élu à la tête de ce pays depuis trois décennies. Il a également exprimé sa satisfaction quant à l'accord de paix conclu, priant le Tout-Puissant de protéger cet accord et de garantir son succès. Le Conseil a également exprimé sa disposition à offrir l'assistance éducative, scientifique et culturelle nécessaire au peuple de Sierra Leone et a souhaité plein succès à Son Excellence le Président dans ses nouvelles fonctions.

(Annexe n°11 : Message adressé à Son Excellence le Président de la République de Sierra Leone, Dr. Ahmed Tijan Al Kabbah)

Point 6.1 de l'Ordre du Jour : Date et lieu de tenue de la 18^{ème} session du Conseil exécutif (Doc. CE 17/96/6.1)

- 43- Le Directeur général a présenté le point précité, en rappelant la généreuse offre du Royaume d'Arabie Saoudite d'abriter la 6^{ème} session de la Conférence générale et la 18^{ème} session du Conseil dans la capitale du Royaume, et la réception par la Direction générale des réponses des Etats membres marquant leur accord.
- 44- Le représentant du Royaume d'Arabie Saoudite a renouvelé cette offre, soulignant le plaisir du Royaume à accueillir la 6^{ème} session de la Conférence générale et la 18^{ème} session du Conseil exécutif, ajoutant que les autorités organisatrices du Royaume sont prêtes à accorder toutes les facilités en vue d'assurer le succès de ces deux manifestations.
- 45- Les membres du Conseil ont exprimé leurs remerciements et gratitude au gouvernement du Royaume d'Arabie Saoudite pour son aimable invitation, ainsi que le plaisir qu'ils éprouvent de voir se tenir la prochaine session dans la capitale du Royaume. Ils ont formulé l'espoir qu'il leur sera accordé, au cours de la tenue de la session du Conseil, la possibilité d'accomplir la Oumra. Le représentant du Royaume d'Arabie Saoudite a annoncé que les parties organisatrices au Royaume ont d'ores et déjà prévu l'organisation d'un voyage qui permettrait aux membres du Conseil exécutif d'accomplir la Oumra.

Message adressé au

**Serviteur des Deux Saintes Mosquées le Roi Fahd Ibn Abdulaziz Al-Saoud,
Souverain du Royaume d'Arabie Saoudite**

- 46- Le Conseil a adressé un message de remerciements et de gratitude au Serviteur des deux Saintes Mosquées, le Roi Fahd Ibn Abdulaziz AL-Saoud, Souverain du Royaume d'Arabie Saoudite, pour avoir bien voulu donner ses hautes directives pour que la sixième session de la Conférence générale de l'Organisation et la dix-huitième session du Conseil exécutif soient tenues dans la capitale du Royaume, Riyadh.

(Annexe n°12 : Message adressé au serviteur des Deux Saintes Mosquées le Roi Fahd Ibn Abdulaziz Al Saoud, Souverain du Royaume d'Arabie Saoudite)

47- Le représentant de la République islamique d'Iran a exprimé le souhait de son pays d'accueillir dans la capitale iranienne la 7^{ème} session de la Conférence générale et la 21^{ème} session du Conseil exécutif. Les membres du Conseil ont adressé leurs remerciements à l'Iran pour cette heureuse initiative.

Le Conseil a, à cet effet, pris la décision suivante :

**Décision CE 17/96/D.6.1
concernant le Point 6.1 de l'Ordre du Jour :
(Date et lieu de tenu de la 18^{ème} session du Conseil)**

Le Conseil exécutif :

- Se référant aux dispositions de l'Article 9 du Règlement intérieur du Conseil exécutif en vertu desquelles le Conseil définit, au cours de chaque session, les date et lieu de tenue de sa session suivante,
- Se fondant sur l'Article 20, alinéa « j », du Règlement intérieur du Conseil stipulant que celui-ci doit, assurer les préparatifs des réunions de la Conférence générale,
- Prenant en considération la Résolution CG 5/94/R 6.1, adoptée par la Conférence générale en sa 5^{ème} session (Damas, 27-30/12/1994), fixant la première quinzaine de décembre 1997 pour la tenue de sa 6^{ème} session,
- Prenant, également, en considération, après avoir pris connaissance du document CE 17/96/6.1 (Amendé) concernant les date et lieu de tenue de la 18^{ème} session, la proposition du 6 au 9 décembre 1997 (6-9 châabane 1418H) et la 18^{ème} session du Conseil exécutif du 29 novembre au 4 décembre 1997 (29 rajab- châabane 1418H),
- Tenant compte des sentiments de reconnaissance et de gratitude exprimés par les membres du Conseil exécutif pour la bienveillante sollicitude du Gouvernement du Royaume d'Arabie Saoudite, sous la conduite du Serviteur des Deux Saintes Mosquées, le Roi Fahd Ibn Abdulaziz Al-Saoud, que Dieu le préserve.

Décide ce qui suit :

1. Exprime ses remerciements et sa gratitude au Royaume d'Arabie Saoudite pour avoir bien voulu abriter la 6^{ème} session de la Conférence générale et la 18^{ème} session du Conseil exécutif, ainsi que pour le soutien constant qu'il apporte à l'Organisation islamique et sa mission civilisationnelle.
2. Décide de tenir sa 18^{ème} session dans la période du 29 novembre au 4 décembre 1997 dans la capitale du Royaume d'Arabie Saoudite.

Hommage rendu au personnel de l'ISESCO et augmentation de leurs salaires

- 48-** Au terme de cette séance, le Directeur général a pris la parole pour saluer les efforts méritoires déployés par tous les fonctionnaires de l'Organisation, efforts qui ont largement contribué à la concrétisation des objectifs de l'Organisation, ainsi qu'à l'amélioration de sa performance, et a proposé à l'honorable Conseil de bien vouloir approuver une augmentation des salaires de base de tous les fonctionnaires à concurrence de 15%, compte tenu de la hausse continue du niveau de vie au pays du siège et du fait qu'ils n'ont bénéficié d'aucune augmentation depuis 1991.
- 49-** Les membres du Conseil sont intervenus pour saluer cette heureuse initiative qui émane d'un noble esprit islamique et ont proposé un taux d'augmentation supérieur en appréciation des efforts remarquables et louables des fonctionnaires de l'ISESCO. Le Directeur général, a, en conséquence, proposé 20% que le Conseil a approuvé. Cette augmentation prend effet à partir de janvier 1997.

Séance de clôture : Vendredi 24 rajab 1417 (6 décembre 1996)

Après-midi :

- 50-** Le Conseil a examiné, en début de séance, le projet de Rapport Final, paragraphe par paragraphe. Les membres du Conseil exécutif ont approuvé le projet de rapport après avoir émis un certain nombre d'observations et d'amendements, tout en invitant le Directeur général à en tenir compte lors de l'élaboration du rapport dans sa version définitive.
- 51-** Son Excellence M. Mohamed Ghassan Al-Halabi, Ministre de l'Education de la République Arabe Syrienne, Président de la 5^{ème} Conférence générale de l'ISESCO, a ensuite pris la parole pour exprimer le bonheur qu'il a éprouvé à participer aux travaux de la 17^{ème} session du Conseil exécutif, et sa satisfaction quant aux interventions des membres du Conseil qui ont marqué de leur impact les questions traitées, en particulier celles portant sur le Plan à Moyen terme et le projet du prochain Plan d'Action. Il a remercié le Dr. Hamadi Ben Jeballah, Vice-Président du Conseil exécutif, pour sa bonne direction des travaux de cette session, ainsi que le Dr. Abdulaziz Othman Altwaijri, Directeur général de l'Organisation islamique, pour les remarquables efforts qu'il déploie en vue de rehausser le niveau de l'Organisation.

Au terme de son allocution, M. Mohamed Chassan Al-Halabi a exprimé ses remerciements à Sa Majesté le Roi Hassan II, Souverain du Royaume du Maroc, pour la haute sollicitude dont Sa Majesté entoure l'Organisation.

*(Annexe n° 13 : Allocution de Son Excellence M. Chassan Al-Halabi,
Ministre de l'Education de la République Arabe Syrienne, Président
de la 5^{ème} Conférence générale de l'Organisation islamique,
à la séance de clôture de la 17^{ème} session du Conseil)*

52- S'adressant à son tour au Conseil exécutif, le Directeur général a prononcé une allocution dans la quelle il a mis l'accent sur l'importance de la 17^{ème} session du Conseil, et exprimé sa profonde satisfaction quant aux résultats positifs sur lesquels celle-ci a débouché. Il a rendu hommage aux membres du Conseil pour les efforts qu'ils ont déployés en vue d'améliorer la performance de l'Organisation islamique, et sa sagesse qu'ils ont démontrée dans l'examen des questions inscrites à l'Ordre du jour. Il a assuré les participants que leurs opinions et observations seront prises en considération lors de l'élaboration des versions, définitives des documents qui seront soumis à la Conférence générale. Il a remercié, en outre, le Président de la 5^{ème} Conférence générale de son souci à assister aux séances du Conseil, et fait l'éloge du Vice-Président du Conseil exécutif pour la sagesse dont il a fait montre dans la direction des travaux de la session, remerciant, par ailleurs, tous ceux qui ont contribué à son succès. Il a exprimé, à la fin de son allocution, ses vifs remerciements et sa profonde considération à Sa Majesté le Roi Hassan II, Souverain du Royaume du Maroc, pour la généreuse sollicitude et l'auguste attention que la Majesté ne cesse de témoigner à l'égard de l'Organisation islamique. Il a remercié, également, le gouvernement du Royaume du Maroc pour le soutien et l'assistance qu'il accorde à l'Organisation.

(Annexe n° 14 : Allocution de Son Excellence Dr. Abdulaziz Othman Altwaijri, Directeur général de l'Organisation islamique, à la séance de clôture de la 17^{ème} session du Conseil)

53- Dr. Hamadi Ben Jaballah, Vice-Président du Conseil exécutif, est ensuite intervenu pour rendre hommage à Son Excellence M. Lamine Kamara, Président du Conseil exécutif, qui se distingue par sa sagesse et son expérience. Il a remercié les membres du Conseil pour lui avoir facilité la tâche de conduire les travaux de cette session, exaltant leur connaissance approfondie des défis qui se présentent à la Oumma, laquelle a permis de développer une vision cohérente de sorte que l'Organisation puisse assumer ses responsabilités face aux exigences futures de son action. Il a enregistré avec beaucoup de satisfaction les amicales relations qui règnent entre l'ensemble des membres du personnel de l'Organisation, sous la conduite clairvoyante du Dr. Abdulaziz Othman Altwaijri, Directeur général de l'organisation. Il a conclu cette allocution en exprimant ses remerciements et sa gratitude à Sa Majesté le Roi Hassan II, Souverain du Royaume du Maroc, pour la bienveillance attention et le soutien continu que Sa Majesté ne cesse d'accorder à l'Organisation islamique.

(Annexe n° 15 : Allocution du Dr. Hamadi Ben Jaballah, Représentant, De la République Tunisienne, Vice-Président du Conseil exécutif, à la clôture des travaux de la 17^{ème} session du Conseil)

54- Le Conseil a adressé un message de soutien à Son Excellence M. Yasser Arafat, Président de l'Etat de Palestine, dans lequel il exprime sa solidarité avec le peuple palestinien dans sa position ferme et inébranlable devant l'obstination des autorités israéliennes et leurs tentatives visant à entraver l'accord de paix.

***(Annexe n° 16 : Message adressé à Son Excellence
M. Yasser Arafat, Président de l'Etat de Palestine)***

55- A la clôture des travaux de sa 17^{ème} session, le Conseil a adressé un message de remerciements et de gratitude de Sa Majesté le Roi Hassan II, Président à la fois du 7^{ème} Sommet islamique, et du Comité Al-Qods, pour l'auguste sollicitude et la bienveillante attention que Sa Majesté ne cesse de témoigner à l'égard de l'Organisation islamique.

***(Annexe n° 17 : Message adressé à Sa Majesté le Roi Hassan II,
Souverain du Royaume du Maroc, Président du 7^{ème}
Sommet islamique et Président du Comité Al-Qods)***

Listes des Annexes

- Annexe 1 :** Liste des membres du Conseil exécutif présents ou leurs suppléants (et observateurs)
- Annexe 2 :** Allocution de Son Excellence M. Lamine Kamara, Ministre des Affaires Etrangères au gouvernement de la République de Guinée et président du Conseil exécutif de l'Organisation islamique, à l'ouverture de la dix-septième session du Conseil.
- Annexe 3 :** Allocution de Son Excellence M. Idriss Khalil, Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Formation des cadres et de la Recherche scientifique au gouvernement du Royaume du Maroc, à l'ouverture de la dix-septième session du Conseil.
- Annexe 4 :** Allocution de Son Excellence M. Mohamed Chassan Al-Halabi, Ministre de l'Education et de l'enseignement au gouvernement de la République Arabe Syrienne et président de la cinquième Conférence générale de l'Organisation islamique, à la séance d'ouverture de la dix-septième session du Conseil.
- Annexe 5 :** Allocution de Son Excellence Dr. Abdulaziz Othman Altwajjri, Directeur général de l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture –ISESCO-, à la séance d'ouverture de la dix-septième session du Conseil.
- Annexe 6 :** Allocution de Son Excellence M. Felipe Comez-Pallete, Vice-président exécutif de la Fondation espagnole COMILLAS.
- Annexe 7 :** Ordre du jour adopté de la dix-septième session du Conseil exécutif
- Annexe 8 :** Programme du travail adopté de la dix-septième session du Conseil exécutif.
- Annexe 9 :** Message adressé à son Altesse Royale Cheikh Zayed Ibn Sultane Al-Nahyane, Président de l'Etat des Emirats Arabes Unis
- Annexe 10 :** Le Règlement intérieur du Conseil exécutif adopté par la dix-septième session du Conseil exécutif.
- Annexe 11 :** Message adressé à son Excellence Dr. Ahmed Tijan Kabbah, Président de la République de Sierra Leone.
- Annexe 12 :** Message adressé au Serviteur des Deux Saintes Mosquées, le Roi Fahd Ibn Abdulaziz Al Saoud, que Dieu le protège.
- Annexe 13 :** Allocution de Son Excellence M. Mohamed Chassan Al-Halabi, Ministre de l'Education au gouvernement de la République Arabe Syrienne et président de la Conférence générale de l'Organisation islamique, à la séance de clôture de la 17^{ème} session du Conseil exécutif.

- Annexe 14 :** Allocution de Son Excellence Dr. Abdulaziz Othman Altwaijri, Directeur général de l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture –ISESCO-, à la séance de clôture de la 17^{ème} session du Conseil exécutif.
- Annexe 15 :** Allocution du Dr. Hamadi Ben Jaballah, Représentant de la République Tunisienne, Vice-Président du Conseil exécutif de l'ISESCO, à la clôture des travaux de la 17^{ème} session du Conseil.
- Annexe 16 :** Message adressé à Son Excellence M. Yasser Arafat, Président de l'Etat de Palestine.
- Annexe 17 :** Message adressé à Sa Majesté le Roi Hassan II, Souverain du Royaume du Maroc, Président de la septième Conférence islamique au Sommet et Président du Comité Al-Qods.